

# LA R.A.P.

REVUE DE L'APPLICATION DES PEINES

NOVEMBRE 2009

## *Le mot de la Présidente*

Deux ans, deux ans déjà que j'ai accepté cette lourde, mais combien passionnante responsabilité d'assurer la présidence de l'ANJAP.

J'écris ce mot avec le sentiment d'avoir, avec tous les membres du CA, servi la profession sans parti pris, en restant au plus près du terrain, et en apportant à chacun de nos interlocuteurs le témoignage de notre réalité quotidienne.

J'en suis convaincue, c'est cette façon que l'ANJAP a toujours eue, d'expliquer et de témoigner, à travers des situations concrètes, des avantages ou inconvénients de tel ou tel texte, des risques contenus dans tel ou tel projet, qui nous a permis d'être, non seulement écoutés, mais également souvent entendus.

La loi pénitentiaire porte la trace de ces modifications qui sont le résultat de multiples rencontres avec la D.A.P., la D.A.C.G., le cabinet de la Garde des Sceaux, des parlementaires, sénateurs et députés de toutes tendances et de longues heures consacrées à des écrits

L'ANJAP est très sollicitée par tous les rapporteurs chargés de missions diverses, que ce soit celle sur le suivi socio-judiciaire, dont l'extension aux conducteurs en état alcoolique a été un moment envisagée, ou, celles chargées du suivi des violences conjugales, de l'utilisation de la vidéo-conférence, etc.

L'ANJAP doit répondre aux médias pour là encore, plus qu'ailleurs, expliquer, défendre la fonction, dire et redire les difficultés que nous rencontrons. Cela nous demande du temps, présente quelques risques, mais Ludovic et moi l'acceptons, car si nous ne le faisons pas, nous laissons le champ libre à l'ignorance, parfois la médisance.

Nous sommes nombreux au CA à assurer des formations à l'ENM, des interventions dans des colloques internationaux ou des assemblées de

partenaires de la Justice (associations diverses, Genepi, Cimade, universités, etc.).

Un récapitulatif de toutes ces actions vous sera remis à l'occasion du prochain colloque, mais vous pouvez déjà en trouver un aperçu sur le site [www.anjap.org](http://www.anjap.org), qui est de plus en plus consulté.

Ce qui encourage tous les membres du CA, c'est non seulement les résultats obtenus, mais également les réponses qu'une grande partie des JAP m'envoie, lorsque je sollicite des chiffres, des témoignages, pour renforcer une argumentation.

Ce sont aussi les petits mots de remerciements que certains ajoutent à leur message.

C'est enfin l'augmentation du nombre d'adhérents, qui constitue la preuve de votre reconnaissance qu'une association professionnelle est utile, et même indispensable.

Il y a encore beaucoup de travail à faire. La juridictionnalisation n'est pas chose acquise. A l'occasion de la loi pénitentiaire, elle a été fortement ébranlée. Pour des raisons totalement opposées, la disparition de notre fonction spécialisée est, j'en suis convaincue, souhaitée par certains groupes.

Il y a encore du chemin à faire pour imposer cette fonction comme nécessitant autant qu'une autre qu'un juge, nommé JAP, puisse, dans chacune des juridictions, s'y consacrer quasiment à plein temps.

Nous manquons d'outils pour discuter dans nos Tribunaux de l'ampleur de nos charges de travail.

J'ai découvert avec stupéfaction les statistiques du Ministère de la justice pour l'année 2008. Il n'y a pas une ligne sur l'activité des JAP. Combien de jugements, d'ordonnances, d'extraits, de requêtes ? Pas un mot, pas un chiffre ! Comme si nous n'existions pas.

Cette reconnaissance sera un des prochains objectifs de l'ANJAP. J'ai déjà commencé, je le poursuivrai et nous réussirons, avec vous.

***Martine LEBRUN, Présidente de l'ANJAP,  
V.P.A.P. Laval***